

Juin 2021

Expérimentation **VAE par bloc** pour le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

CREFOP Normandie – Sous commission VAE



1. LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE



Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Les différents modes de délivrance des services à la personne



SERVICE A LA PERSONNE	L'EMPLOI A DOMICILE ENTRE PARTICULIERS le particulier emploie le professionnel qui intervient à son domicile et paie son salaire. 2 modes d'organisation possibles :	
L'organisme de services à la personne emploie les professionnels qui interviennent au domicile du particulier pour réaliser la prestation puis facture au « client ».	Le particulier-employeur fait appel à un organisme pour l'assister dans son recrutement. Le particulier reste employeur de son intervenant mais confie au mandataire les tâches administratives. Le mandataire a une obligation d'information auprès de ses mandants.	Le particulier-employeur embauche la personne de son choix, établit son contrat de travail, la déclare grâce au Chèque emploi service universel (CESU) déclaratif et peut la rémunérer en CESU préfinancé.
	LE MODE PRESTATAIRE <i>(agrée par le Département)</i>	LE MODE MANDATAIRE <i>(agrée par la DREETS)</i>
		L'EMPLOI DIRECT

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Qui sont les particuliers employeurs ?

- les parents
- les actifs
- les personnes en situation de handicap
- les séniors (autonomes ou en situation de dépendance)

Qui sont les salariés du particulier employeur ?

- Tout particulier en relation de travail avec un particulier ou un proche :
- en contrat de travail
 - ou déclaré/rémunéré par CESU

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Rôle d'IPERIA aux côtés des branches professionnelles

IPERIA est la plateforme nationale de professionnalisation mandatée par les branches des salariés et des assistants maternels du particulier employeur pour les accompagner dans le déploiement de leur politique de professionnalisation depuis plus de 26 ans par :

- ❖ La veille et l'observation prospectives relatives à l'évolution des métiers, des compétences et des qualifications ;
La certification des compétences : élaboration des parcours de formation et adaptation continue aux besoins du secteur. IPERIA est le certificateur de trois titres de branches de niveau III réinscrits au RNCP en juillet 2020 :
- 

assm'iat
Branche Professionnelle
Assistants Maternels
du Particulier Employeur



SPE
Branche
professionnelle
des salariés
du particulier
employeur

 - « **Assistant maternel / garde d'enfant** »
 - « **Assistant de vie dépendance** » : Accompagnement de personnes âgées dépendantes ou de personnes en situation de handicap
 - « **Employé familial** » : Entretien du cadre de vie et accompagnement des foyers autonomes – familles ou personnes âgées non dépendantes : intervention en amont de la dépendance

En complément, 5 nouvelles certifications ont récemment été inscrites au répertoire spécifique de France compétences.

- ❖ La mise en œuvre d'une **démarche qualité (Label)** et d'un accompagnement de plus de **220 organismes de formation partenaires** qui dispensent les programmes aux salariés du secteur et aux demandeurs d'emploi qui ont un projet professionnel vers nos métiers
- ❖ La **promotion des métiers et des formations** auprès des salariés, futurs salariés, particuliers employeurs et acteurs institutionnels en charge de l'emploi et de la formation
- ❖ Le **conseil, l'orientation et l'accompagnement des salariés et des futurs salariés** dans leur parcours d'intégration et de professionnalisation au sein du secteur.

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Le poids du secteur en Normandie

Deux branches professionnelles



2,3 M de particuliers employeurs en France et 1,03 M de salariés



1 M de particuliers employeurs en France et 288 300 assistants maternels



Un nombre important de personnes concernées sur le territoire:

**198 985 particuliers employeurs emploient
79 414 salariés**

soit 6 % du national

14% des ménages normands recourent à l'emploi à domicile (11,9% au national)

Source : Rapport de branches 2021 / : Acof 2e trimestre 2017 et 2018, données annuelles 2018 ; Irce 2019 ; Insee RP 2015 et 2016, Omphale 2040 ; DREES 2018. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille

2. LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR



La professionnalisation du secteur

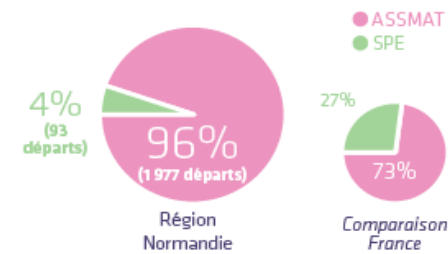
En Normandie

2 070 DÉPARTS EN FORMATION
DANS LA RÉGION **NORMANDIE**
EN 2019

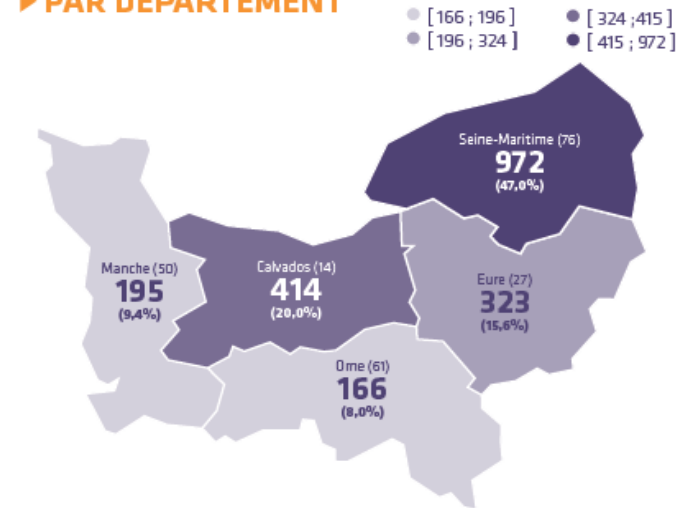
▶ soit 3,2% du national

RÉPARTITION DES DÉPARTS EN FORMATION

▶ PAR BRANCHE



▶ PAR DÉPARTEMENT



▶ TOP MODULES* 2019

POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

1. Parler avec un mot et un signe
2. Gestion du stress et relaxation
3. Gérer les situations difficiles
4. Droits et devoirs dans l'exercice de son métier
5. Activités ludiques et éveil sensoriel

POUR LES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

1. La fin de vie, le deuil
2. Relais assistant de vie
3. Accompagner les personnes atteintes de troubles du comportement
4. Gestion du stress et relaxation
5. Assistant de vie auprès d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer

* Modules cœur de métier

ET LA CERTIFICATION ?



42

personnes se sont formées sur les titres
dans la région depuis 2017.

La professionnalisation du secteur

Les organismes labellisés en Normandie



Liste des
organismes de
formation

MFR LA BAGOTIERE
MFR VIRE
MFREO
F4S FORMATION
EDUMIAM
MFR SAINT SAUVEUR LENDELIN
MFR VALOGNES
GRETA SUD-NORMANDIE FLERS
IRFA EVOLUTION
MAISON FAMILIALE RURALE
ALENCON
IFEN FORMATION CONTINUE
MAISON FAMILIALE RURALE ST
VALERY EN CAUX
MFR DE HAUTE NORMANDIE
MFREO DES DEUX RIVIERES

La professionnalisation du secteur

La formation certifiante



Trois titres *Assistant(e) Maternel(le) / Garde d'Enfants*, *Assistant(e) de Vie Dépendance* et *Employé(e) Familial(e)*, de niveau III, ils sont composés de 8 blocs de compétences et peuvent être dispensés en FOAD.

Depuis 2010, plus de 2300 personnes ont obtenu l'un des trois titres par la VAE. 120 en 2019 et 149 en 2020.

Les blocs de compétences qui composent un titre **peuvent être validés individuellement. Ils sont certifiants.** Il s'agit d'une solution complémentaire pour les salariés ou demandeurs d'emploi ne souhaitant pas s'engager dans une formation durant plusieurs mois ou n'ayant besoin que de certaines compétences ciblées pour intégrer les métiers.

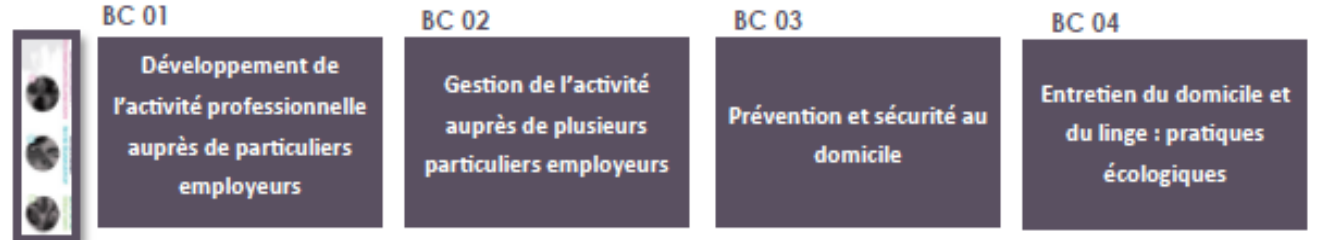


Expérimentation de la VAE par bloc pour les titres ADVD et AM-GE



Une nouvelle architecture des titres en 8 blocs

4 blocs de compétences composent le **tronc commun** des 3 certifications



70% de taux d'insertion à 6 mois en moyenne

Auxquels s'ajoutent 4 blocs de compétences cœur de métier



EMPLOYÉ(E)
FAMILIAL(E)



ASSISTANT(E) DE VIE
DÉPENDANCE



ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)
/ GARDE D'ENFANTS

BC 13	Services personnalisés aux familles
BC 14	Activités auprès de personnes âgées autonomes
BC 15	Actes du quotidien et activités de l'enfant de +3ans
BC 16	Repas au domicile du particulier employeur

BC 09	Personne âgée en situation de dépendance : accompagnement personnalisé
BC 10	Personne en situation de handicap : projet et accompagnement personnalisé
BC 11	Actes du quotidien et activités de l'adulte en situation de dépendance
BC 12	Repas auprès d'adultes en situation de dépendance

BC 05	Projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé de l'enfant
BC 06	Accompagnement aux actes quotidiens de l'enfant
BC 07	Activités d'éveil et de socialisation contribuant au développement de l'enfant
BC 08	Repas de l'enfant

La professionnalisation du secteur

Pourquoi la VAE par bloc pour le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Objectif : permettre à un maximum de candidats d'obtenir une certification par la VAE

Besoin de **pérennisation des postes** > nécessité de renforcer la qualification des publics entrant dans les métiers. Un salarié qualifié est un salarié qui :

- s'est investi dans son parcours professionnel par la reconnaissance de ses compétences
- est à même d'évoluer professionnellement grâce au socle commun entre les trois titres
- peut faire valoir ses savoirs dans le but d'obtenir un meilleur salaire.

Forts besoins en emploi de l'ordre de 700 000 dans les 10 prochaines années liés massivement aux départs en retraite (1)

Secteur très féminin – très peu qualifié

Besoin de faciliter la **combinaison entre VAE et formation** pour acquérir les titres

Besoin de **reconnaissance** des métiers directement liée à la professionnalisation des salariés et à leur **visibilité sociale** > VAE moyen de qualifier et certifier plus massivement pour permettre cette reconnaissance

(1) Source : Observatoire des emplois de la famille, FEPEM, 2020

Expérimentation portée par IPERIA

Le cadre de l'expérimentation de la VAE par bloc

- **Texte de référence** : Arrêté du 21 novembre 2019 fixant le cahier des charges de l'expérimentation visant des actions de validation des acquis de l'expérience ayant pour objet l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences
- **Pilotage du projet** : La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- **Durée de l'expérimentation** : 2019 – 2022 (à terme : généralisation du dispositif)

Accords d'expérimentation :

- Validation de la candidature d'IPERIA par la DGEFP, pour expérimenter la VAE par bloc (Accord du 4 déc. 2020)
- Intégration dans EDEC Métiers du Grand Âge et de l'Autonomie

Durée : 1er janvier au 31 décembre 2021 – 2 phases :

1er semestre : mise en œuvre des parcours VAE

2e semestre : Jury et suivi dans l'emploi des candidats

Expérimentation portée par IPERIA

Les partenaires

IPERIA certificateur au nom des branches, porteur du projet



UDD tête de réseau des organismes de formation



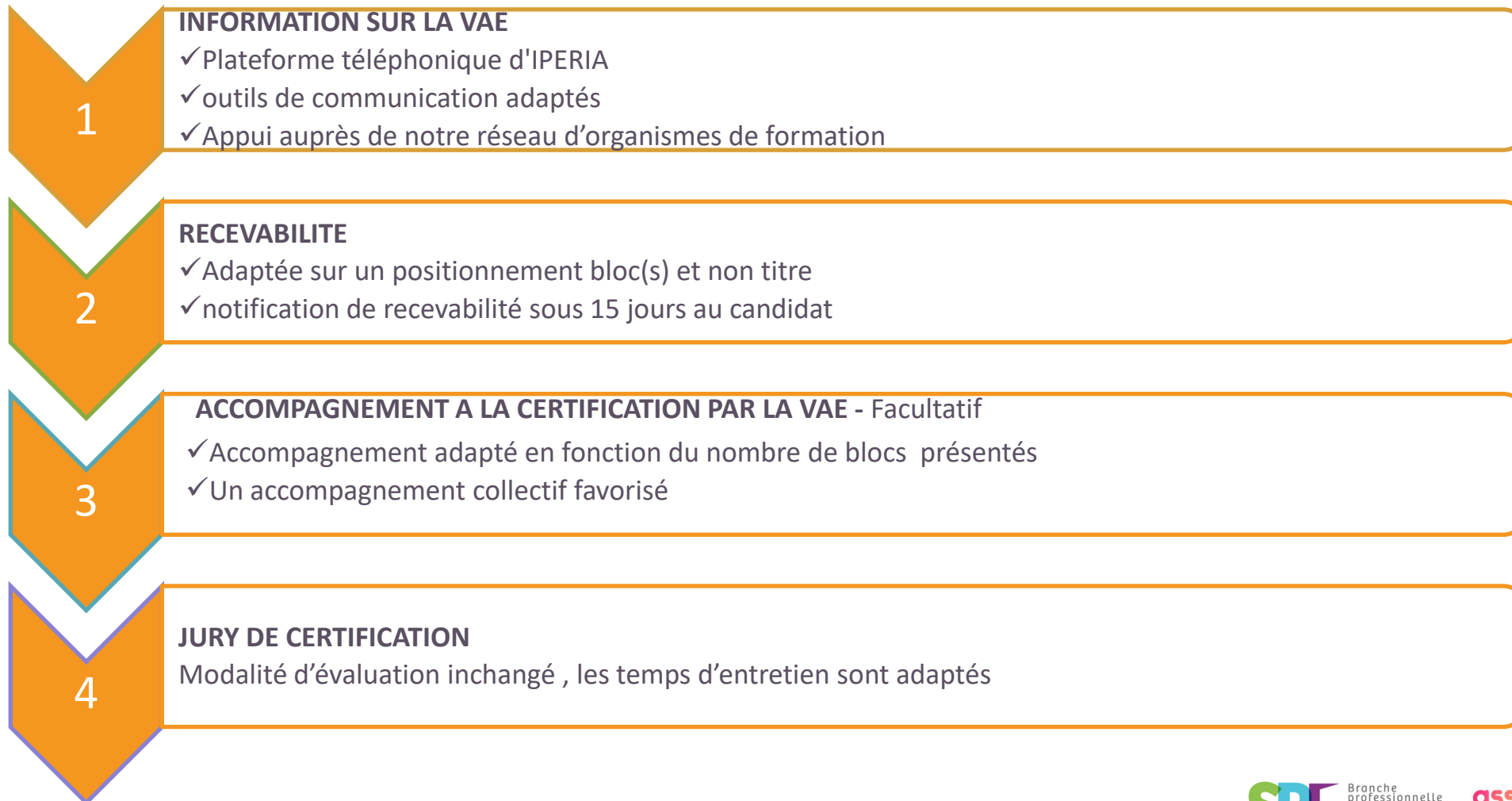
10 organismes de formation habilités engagés dans le projet sur tout le territoire

Accompagnements proposés en présentiel et distanciel

Expérimentation portée par IPERIA

Organisation de l'expérimentation

IPERIA certificateur adapte toutes les étapes



Expérimentation portée par IPERIA

Mise en application

- ❖ Recrutement et accompagnement à la recevabilité : plus de 20 personnes en cours
- ❖ Accompagnement VAE réalisés ou en cours :
 - 3 ADVD (multi blocs)
 - 2 ADVD (mono bloc)
 - 4 AMGE (multi blocs)
 - 6 AMGE (mono Bloc)
- ❖ Les jurys sont programmés entre juillet et octobre

Expérimentation portée par IPERIA

Point étape

Points relevés depuis le début de l'expérimentation :

- Sourcing difficile pour les partenaires
- La VAE fait peur ou paraît compliquée pour les salariés
- L'intérêt de l'acquisition d'un bloc de compétences est peu compris (par rapport à un titre)
 - ✓ Intérêt pour valoriser de nouvelles compétences
 - ✓ Accompagnement personnalisé et individualisé pour les salariés
 - ✓ Intérêt pour ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois
 - ✓ Accompagnement des organismes de formation sur plusieurs parcours entre formation et VAE

Merci de votre attention



Camille Savre

responsable ingénierie de certification

camille.savre@iperia.eu

06 43 65 24 17



Jeanne-Marie Labbé

Chargée de mission relations institutionnelles

jeanne-marie.labbe@iperia.eu

06 43 65 32 90

